

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric MAZARS, Maire.

Etaient présents : Mesdames BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, LAFON Angélique, SALORT Carole, Messieurs MAIO Sébastien, MAZARS Eric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean.

Absents excusés : BARDOU Christian, FAGUET Serge.

Secrétaire de séance : MAIO Sébastien

Quorum nécessaire : 6

Date de convocation : 15/01/2025

Date d'affichage :

L'ordre du jour étant le suivant :

- ✓ Approbation du dernier procès-verbal de séance
- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance
- ✓ Cimetière de Saint Julien Village : devis
- ✓ Nettoyage des Martyrs : devis
- ✓ Adressage communal : dénomination d'une voie
- ✓ Vente d'une partie du patus de La Pelouzié
- ✓ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable 2023
- ✓ Versement d'une subvention du budget communal au budget assainissement 2024
- ✓ Questions diverses

- ✓ Approbation du dernier procès-verbal de séance

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 19/12/2024 est approuvé par les conseillers municipaux sans modification et signé par le Maire et le secrétaire de ladite séance.

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance

M. MAIO Sébastien est nommé secrétaire de séance.

- ✓ Cimetière de Saint Julien Village : devis

Le Maire présente les devis des pompes funèbres Pomarède et Morais de 3 021.67 € H.T pour la réalisation d'un ossuaire au village et celui de l'Atelier du Graveur de 309.60 € H.T pour l'ossuaire des Martyrs. Le Conseil municipal valide les deux devis.

- ✓ Nettoyage des Martyrs : devis

Le devis de l'entreprise Laurent MERIC pour le nettoyage des trottoirs des Martyrs s'élève à 3 800 € H.T.

- ✓ Adressage communal : dénomination d'une voie

M MAZARS expose qu'il convient de dénommer la voie desservant le lotissement Lina et de numéroter chaque future maison d'habitation dudit lotissement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la dénomination de la voie suivante : Impasse du Dadou.

(Délibération n°2025/01+ plan annexé)

- ✓ Vente d'une partie du patus de La Pelouzié

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur et Madame JAUZION Thierry, propriétaires à La Pelouzié, qui souhaitent acquérir une partie du bien sectionnaire cadastré section A, parcelle n°1092 qui sera définie par bornage.

Etant considéré qu'en l'absence de commission syndicale, la proposition de vente appartient au seul conseil municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de lancer la procédure de vente d'une partie du bien de la section de commune « La Pelouzié » à Monsieur et Madame JAUZION Thierry
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation des habitants riverains électeurs.
- DECIDE de porter le prix du m² à 3.50 € TTC pour la vente de la parcelle cadastrée

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 janvier 2025

section A, parcelle n°1092

- **DIT** que tous les frais concernant cette vente seront supportés par l'acquéreur (frais de géomètre, notaire, etc...).

(Délibération n°2025/02+ plan annexé)

✓ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable 2023**

Le Comité Syndical du SMAH du Dadou a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2023, le 29 novembre 2024.

La commune, adhérente au SMAH du Dadou, a été destinataire du rapport annuel, elle a trois mois pour se prononcer sur ce rapport,

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SMAH du Dadou au titre de l'exercice 2023, ci-après annexé.

(Délibération n°2025/03+ RPQS annexé)

✓ **Versement d'une subvention du budget communal au budget assainissement 2024**

Le Maire expose qu'en raison d'un manque de trésorerie sur le budget annexe assainissement 2024, il est nécessaire d'émettre une subvention du budget communal 2024 au budget assainissement 2024 pour un montant de 10 000 € pour permettre le paiement du mandat n° 37 relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif réalisés par l'entreprise GASC TP d'un montant de 88 816.80 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget communal 2024 au bénéficiaire suivant : budget annexe assainissement 2024, pour un montant de 10 000 € relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif.
- De préciser que cette subvention s'inscrira au compte 74 du budget assainissement 2024 et 65736221 du budget communal 2024.

(Délibération n°2025/04)

✓ **Questions diverses**

- Terrain de football : le devis Laurent MERIC pour l'entretien annuel du terrain de football est de 4 325 € H.T pour 16 tontes.
Le Maire dit qu'il faudrait revoir l'éclairage du terrain de football et son arrosage en été. Le Conseil suggère un arrosage intégral (avec des tourniquets) en juillet et août. Sinon, l'enrouleur sera utilisé. Il convient de voir la convention signée pour l'arrosage entre la commune et M. Gilles ASTRUC et voir si l'agent technique de Montdragon pourrait s'occuper de l'arrosage. Le gazon sera ressemé en octobre plutôt qu'en mars et il faudra demander à M. MERIC s'il est possible de jouer sur le terrain après son engazonnement.
- Révision du zonage d'assainissement : le Maire présente le récapitulatif des dépenses acquittées.
- Repas des habitants et propriétaires du 17/05/2025 : les conseillers choisissent le menu.
- Padel : M. Fonvieille architecte, reviendra vers nous début février. Le grillage autour du court de tennis sera évacué par M. Bardou. Le Conseil municipal réfléchit aux modalités de gestion du padel. Il pourrait être géré par une association sans affiliation obligatoire à la FFT s'il n'y a pas de tournoi ou compétition. Les réservations de créneaux se feront par Internet.
- Mise à disposition des équipements sportifs : Trifyl souhaite renégocier la convention signée sous condition de pouvoir utiliser le padel deux fois par semaine, entre 12h et 14h. La convention de janvier à juin sera résignée et celle de juillet à décembre portera sur le padel. Il faudra réfléchir à un système d'ouverture de la porte.
- Demande de salle : l'association Coup de Vent demande la petite salle pour une réunion le 14/02 et déposera une demande de subvention. Le Maire propose une mise à jour du dossier de demande de subvention qui sera envoyé aux associations pour une réponse avant le 15/03 comme chaque année.
- Antenne-relais SFR : le Maire rappelle que la commune comporte de multiples zones blanches. Une antenne implantée à la Plaine de Barot permettrait de desservir toute la commune. Une communication sera adressée à tous les habitants.
- RD26A : le Maire a signalé au Département le problème de vitesse excessive devant l'école. Le Département peut prêter un radar pédagogique qui enregistre les mesures de vitesse pendant un mois. Une écluse peut également être installée.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 janvier 2025

- Demande d'une subvention pour la rénovation d'un pigeonnier. Le Maire fait part aux conseillers de cette demande d'un propriétaire. Les élus répondent que la commune ne subventionne pas ce type de projet mais qu'il existe peut-être une association dans le département, ou voir dans le cadre d'un chantier Loisirs Jeunes ou bien avec le loto du patrimoine.
- Bar éphémère : la commune étant propriétaire d'une licence IV, elle pourrait ouvrir ponctuellement un débit de boissons, un vendredi soir, avec diffusion de match de rugby, vente de crêpes ou charcuterie ou bien avec un food-truck. Une réunion sera organisée avec l'association AGIR.

Le Maire,

Eric MAZARS



Le secrétaire de séance,

Sébastien MAIO



